

Acte de nomination du gérant

A.J ELEC

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10000€
Siège Social : 2, Allée de Maison Rouge
93220 GAGNY
RCS Bobigny N°842028532

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Du 10.06.2026

L'An deux mille vingt SIX le DIX JUIN à ONZE heures trente,
Les associés se sont réunis à la demande de la gérance en assemblée générale ordinaire et conformément à la loi et aux statuts pour satisfaire aux dispositions réglementaires de changement de gérance

Sont présents ou représentés

- Monsieur KASONGA TSHIMANGA Joseph
Titulaire de 5000 Parts
- MARINHO COSTA Antonio
Titulaire de 5000 parts

Soit 10000 parts du capital social 10000 Parts

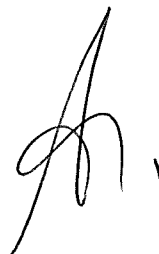
Total des parts présentes ou représentées 10000parts sur les 10000 parts de 1€ composant le capital social.

L'assemblée est présidée par Monsieur MARINHO COSTA Antonio Manuel Associé et gérant qui constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble la majorité requise des parts composant le capital social et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur MARINHO COSTA Antonio Manuel rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Changement de gérance suite à démission
- Pouvoir à donner



PREMIERE RESOLUTION

Après consultation de l'ensemble des associés l'assemblée décide de nommer gerant en remplacement de Monsieur MARHINO COSTA ANTONIO démissionnaire

- Monsieur KASONGA TSHIMANGA Joseph
- Né le 10 MAI 1975 à KANANGA (RDC).....
- De nationalité Française
- Demeurant au : 11, Rue du Petit Pont 91860 EPINAY SOUS SENART

La durée du mandat du gérant est **pour une durée illimitée.**

Mr KASONGA TSHIMANGA Joseph a, conformément aux statuts, les pouvoirs les plus étendus pour représenter la société dans ses rapports à l'égard des tiers et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social.

Monsieur KASONGA TSHIMANGA Joseph déclare accepter ces fonctions et n'être frappé par aucune interdiction ou déchéance l'interdisant d'exercer cette fonction ; il déclare qu'il consacrera tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Et ce à compter du 15 juin 2026

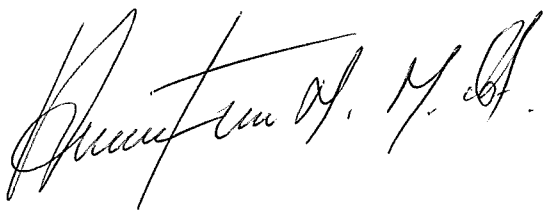
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

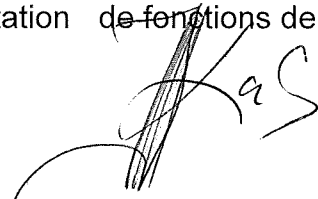
Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait de cet acte pour accomplir les formalités édictées par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Monsieur MARINHO COSTA Antonio Manuel



Monsieur KASONGA TSHIMANGA Joseph
Le gérant
(Signature précédée de la mention " Bon
pour acceptation de fonctions de gerant ")



Certifie conforme Bon pour
acceptation de fonctions
de gérant
acte certifié conforme